

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021

204x21

SERVITUDE DE TRÉFONDS CONCÉDÉE PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE LA PARCELLE CADASTRÉE AX 901

VU les articles 686 à 710 du Code civil, qui réglementent les servitudes ou services fonciers,

VU le plan joint en annexe, matérialisant le tracé de la canalisation raccordé au réseau d'eau potable.

CONSIDÉRANT le plan cadastral, tel qu'il est joint en annexe, sur lequel est matérialisé le tracé d'une canalisation d'eau potable permettant le raccordement individuel de deux copropriétaires sis 166 bis, Parc des Amandiers, Chemin du Jas de Rhodes. Cette canalisation sera raccordée au réseau d'eau potable de l'autre côté de la voie.

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée section AX 452 est propriété de la Commune des Pennes Mirabeau

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée section AX 901 sise lieu dit Le Parc des Amandiers est propriété de la copropriété, dont M. FAGET Frédéric est l'un des copropriétaires, pour en avoir fait l'acquisition au terme d'un acte reçu par Maître Jean-Christophe BERNARD, notaire associé de la SCP « Ollivier, Boutier et Bernard » aux Pennes Mirabeau, en date du 13 mars 2008, et dont M. MIRABELLA Jean-Marc est l'un des copropriétaires, pour en avoir fait l'acquisition au terme d'un acte reçu par Maître Louis ANSELME, notaire associé de la SCP « Perrin, Anselme, Ollivier » aux Pennes Mirabeau, en date du 9 juillet 1987.

CONSIDÉRANT que M. FAGET et M. MIRABELLA souhaitent se raccorder individuellement au réseau d'eau potable, via la parcelle AX 452, propriété de la Commune des Pennes Mirabeau, sur laquelle sera également implanté leur compteur d'eau.

CONSIDÉRANT que la servitude de tréfonds sera de 9 mètres de long, sur 1 mètre de large, pour une profondeur de 80 cm

Le Maire expose la situation au Conseil Municipal,

La parcelle cadastrée section AX 901 sise lieu dit les Amandiers est propriété de la copropriété, dont M. FAGET Frédéric est l'un des copropriétaires, pour en avoir fait l'acquisition au terme d'un acte reçu par Maître Jean-Christophe BERNARD, notaire associé de la SCP « Ollivier, Boutier et Bernard », aux Pennes Mirabeau, en date du 13 mars 2008 et dont M. MIRABELLA Jean-Marc est l'un des copropriétaires, pour en avoir fait l'acquisition au terme d'un acte reçu par Maître Louis ANSELME, notaire associé de la SCP « Perrin, Anselme, Ollivier » aux Pennes Mirabeau, en date du 9 juillet 1987.

Le raccordement individuel au réseau d'eau potable situé sous le chemin du Jas de Rhodes nécessite de traverser la parcelle AX 452, propriété de la Commune des Pennes Mirabeau.

C'est pourquoi, afin de permettre le passage du réseau, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder, une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eau potable, au profit de la parcelle cadastrée section AX 901 conformément au plan joint en annexe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE de concéder, sans indemnité, une servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation raccordée au réseau d'eau potable, sur la parcelle cadastrée section AX 452 au profit de la parcelle cadastrée section AX 901, conformément au plan joint en annexe

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette servitude de tréfonds

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

